

RÈGLEMENT CHALLENGE 20 KM « BP DES VENDANGES »

Pour participer :




Les concurrents devront s'inscrire :

- **SUR LA COURSE DU 20 KM DU BIEN PUBLIC**

QUI SE DEROULE LE 10 SEPTEMBRE 2022 A DIJON

- **ET SUR LA COURSE DU 20 KM DE LA FOULEE DES VENDANGES**

QUI SE DEROULE LE 15 OCTOBRE 2022 A SAVIGNY LES BEAUNE

-  Les concurrents doivent être inscrits sous la même entité pour les licenciés et association.
-  Les gagnants recevront un très beau lot de valeur identique.
-  Les récompenses seront distribuées le 15 octobre 2022 à Savigny les Beaune
-  Le classement s'effectuera par l'addition du temps des 2 courses et le meilleur temps homme et femme remportera ce premier challenge.

Un tirage au sort sera également fait pour les participants des 2 courses qui auront terminé les 2 épreuves

-  Le tirage au sort se fera sur 5 participantes féminines et 5 participants masculins.
-  Les gagnants recevront de très beaux lots de valeur identique.

Aucun lot ne sera remis en dehors de cette cérémonie.

